

REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le LUNDI 19 Juin 2017 à 19H

ORDRE DU JOUR

- Réforme des Rythmes Scolaires - Proposition de retour à la semaine de 4 jours dès la rentrée de 2017
- Ajustement du BP 2017
- Collecte Hippomobile
- Budget fournitures scolaires Année scolaire 2017-2018
- Tarifs des droits périscolaires - Année scolaire 2017-2018
- Tarif location des salles polyvalentes
- Tarif location salle des fêtes et produits accessoires
- Désignation des délégués aux élections sénatoriales du 24 septembre 2017
- Questions diverses

Etaient présents :

(Cocher les cases ou compléter)

BLERVAQUE Véronique	X	MONTOIS Dominique	X
BOTQUIN Aurélie	X	ROUSSEAU Jean-Luc	X
COLLURA Bénédicte	X	ROUSSEAU Louis	Procuration à Paul DEREGNAUCOURT
DEFLANDRE Sophie	Procuration à Guy SCHRYVE	SCHRYVE Guy	X
DEKERLE Gilbert	X	THIBAUT Jean-Marie	X
DELCROIX Laurent	X	VAN EECKE Alain	X
DEREGNAUCOURT Paul	X	VIGIER Sophie	X
LIEVIN Sophie	X		

Secrétaire de séance : Sophie VIGIER

➤ Approbation et signature du compte-rendu de la séance du 22 Mai 2017

## > Réforme des Rythmes Scolaires - Proposition de retour à la semaine de 4 jours dès la rentrée de 2017

Dans le cadre du décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013, la Commune a mis en place les nouveaux rythmes scolaires dès la rentrée 2014.

L'élection présidentielle récente s'est accompagnée d'une déclaration indiquant le souhait de redonner de la liberté dans l'organisation des rythmes scolaires.

Un projet de décret dans ce sens sera présenté au Comité technique ministériel du 21 juin prochain et permettra l'expérimentation du retour à une semaine de 4 jours répartis sur 8 demi-journées dès la rentrée de septembre 2017. Il pourrait également prévoir la fin du fonds d'amorçage pour les nouvelles activités périscolaires à la rentrée 2019.

Il faut rappeler les difficultés de mise en œuvre de la réforme de 2013 à l'échelle d'une petite commune rurale dont les principales contraintes demeurent le surcoût financier engendré par la mise en place des NAP et le recrutement d'intervenants à des créneaux horaires compliqués, pour un temps de travail très réduit

Actuellement, une consultation est réalisée par l'Association des parents d'élèves de l'école du Fleuri d'Alcy, auprès des familles et la question sera mise à l'ordre du jour du prochain Conseil d'Ecole, qui pourra se prononcer sur son adhésion à ce projet d'expérimentation du retour à la semaine de 4 jours.

Monsieur le Maire propose que, dans cette perspective, le Conseil Municipal statue sur cette proposition de déclaration de volontariat de retour à la semaine de 4 jours dès la rentrée de septembre 2017

**Après délibération,**

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité**

de déclarer le volontariat de la Commune d'Auchy-lez-Orchies pour le passage à la semaine scolaire de 4 jours dès la rentrée de septembre 2017.

## > Ajustement du BP 2017

Une erreur matérielle dans la reprise des résultats de l'exercice 2016 s'est glissée dans le Budget primitif 2017 approuvé par le Conseil Municipal lors de sa réunion du 3 avril dernier (délibération n° 19/2017). ; cette erreur n'affecte pas les grandes masses du projet de budget.

Ne sont concernés par les ajustements que les comptes suivants :

### Section d'Investissement

#### Dépenses

**Compte 001 – Report de déficit d'investissement** - 10 049,88€  
(montant à l'origine de l'erreur matérielle, représentant la contraction entre le résultat brut d'investissement et les restes à réaliser en recettes et en dépenses)

**Compte 2135 – Aménagements divers** + 10 049,88€

#### Recettes

**Compte 1386 – Subventions d'investissement attendues** - 231 138,12€

**Compte 001 – Report d'excédent d'investissement** + 231 138,12€  
(montant brut du résultat d'investissement 2016 qui doit apparaître)

L'Assemblée est appelée à se prononcer, par chapitre sur le budget primitif 2017 modifié, conformément à la réunion de la Commission des finances du mardi 13 juin 2017:

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	839 157,00 €	839 157,00 €
Section d'investissement	740 878,30 €	740 878,30 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 580 035,30 €</b>	<b>1 580 035,30 €</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu l'avis de la commission des finances du 13 juin 2017  
Vu le projet de budget primitif 2017 modifié

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE à l'unanimité** le budget primitif 2017 modifié, joint en annexe et arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	839 157,00 €	839 157,00 €
Section d'investissement	740 878,30 €	740 878,30 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 580 035,30 €</b>	<b>1 580 035,30 €</b>

### ➤ Collecte Hippomobile

La Communauté de Communes Pévèle Carembault (C.C.P.C.) met en place progressivement sur son territoire une collecte Hippomobile des déchets verts avec des bennes tirées par des chevaux de race « Trait du Nord ». La collecte hippomobile se déroule d'avril à fin octobre, voire fin novembre selon les conditions climatiques.

Outre l'avantage de préserver la race des chevaux Trait du Nord, ce mode de collecte fait travailler des éleveurs locaux qui trouvent un débouché économique pour ces animaux en les louant à la C.C.P.C.

Si ce mode de collecte permet de réduire significativement la quantité de gaz à effet de serre rejetée par rapport à une collecte classique, il crée également un lien social avec la population qui voit les chevaux parcourir les rues et se laisser approcher par les enfants, ainsi sensibilisés à l'écologie au respect de l'environnement et à la protection des animaux.

La Commune d'Auchy-lez-Orchies souhaite participer à ce dispositif, ce qui nécessite la signature d'une convention avec la C.C.P.C., définissant les conditions du partenariat Commune-Intercommunalité.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer ladite convention avec effet au 2 mai 2017

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité**

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la Convention fixant les conditions du partenariat avec la C.C.P.C.

### ➤ Budget fournitures scolaires Année scolaire 2017-2018

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir délibérer sur le montant à allouer par élève, au titre du budget « fournitures scolaires » pour l'année scolaire 2017-2018. Pour mémoire, ce montant était de 55€ par élève au titre de l'année scolaire 2016-2017

Les commandes sont transmises à la Mairie pour suivi du budget global alloué et validation ; Les factures sont réglées directement par la Mairie par mandat administratif.

Après délibération,

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité**

d'allouer à l'école du Fleuri d'Alcy un budget « fournitures scolaires » d'un montant de **55€** par élève pour l'année scolaire 2017-2018

### ➤ Tarifs des droits périscolaires – Année scolaire 2017-2018

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que depuis le 1er janvier 2017, la liquidation mensuelle et le règlement des sommes dues s'effectue en une seule opération pour l'ensemble des droits périscolaires (restauration scolaire - garderie - étude surveillées)

Pour mémoire, les tarifs sont actuellement les suivants :

#### **RESTAURANT SCOLAIRE**

TARIF REVU EN 2014

ALCYAQUOIS	EXTERIEURS
3.20€	4,80 €

#### **ETUDES SURVEILLEES**

TARIF REVU EN 2009

**2,50€** par enfant et par jour

#### **GARDERIE**

TARIF REVU EN 2014

ALCYAQUOIS		EXTERIEURS	
MATIN	SOIR	MATIN	SOIR
1,50 €	2,00 €	2,25 €	3,00 €

Monsieur le Maire propose :

- de fixer le montant de chacun des services pour l'année scolaire 2017-2018 ,
- d'harmoniser les conditions du bénéfice du tarif « Alcyquois », en prévoyant que pour l'ensemble des droits périscolaires, celui-ci est accordé exclusivement aux enfants dont les parents sont domiciliés sur le territoire de la Commune d'Auchy-lez-Orchies,
- d'adapter les conditions de fonctionnement du service à la nouvelle réglementation en matière de seuil d'émission des titres de recettes

Actuellement, un forfait de 5€ pour permettre l'émission d'un titre est retenu lorsque les sommes impayées au titre d'une année scolaire sont inférieures à ce montant ; Le décret n°2017-509 du 7 avril 2017 porte, à compter du 8 avril 2017, le seuil d'émission d'un titre de recettes à 15€

Monsieur le Maire propose, à partir de l'année scolaire 2017-2018, d'appliquer ce seuil de 15€ pour l'ensemble des droits périscolaires restant dus à la fin d'une année scolaire.

Après délibération,

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité**

- que les tarifs des services périscolaires sont **maintenus** aux montants ci-dessus pour l'année scolaire 2017-2018.
- que, pour tous les droits périscolaires, le tarif « Alcyquois » s'applique à compter de la rentrée scolaire 2017-2018, aux seuls enfants dont les parents sont domiciliés sur le territoire de la Commune ; cette mesure concerne les familles inscrivant pour la 1<sup>ère</sup> fois un enfant
- que, pour tenir compte des dispositions du décret n°2017-509 du 7 avril 2017, à compter de l'année scolaire 2017-2018, un minimum de **15€** sera réclamé pour l'ensemble des droits périscolaires impayés à la fin de l'année scolaire .

### ➤ Tarif location des salles polyvalentes

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'actuellement, deux salles polyvalentes sont mises à disposition des particuliers et associations, selon le tarif ci-dessous :

Salle Polyvalente 26 rue du Pont	ASSOCIATIONS ALCYAQUOISES			ALCYAQUOIS			UTILISATEURS NON DOMICILIES A AUCHY-LEZ-ORCHIES			Année de la dernière révision
	TARIFS	½ journée	1 journée	TARIFS	1/2 journée	1 journée	TARIFS	1/2 journée	1 journée	
	GRATUT	GRATUT	GRATUT	15 Euros	20 Euros		20 Euros	25 Euros	2015	

Salle Polyvalente Maison du Village	ASSOCIATIONS ALCYAQUOISES			ALCYAQUOIS			UTILISATEURS NON DOMICILIES A AUCHY-LEZ-ORCHIES			Année de la dernière révision
	TARIFS	½ journée	1 journée	TARIFS	1/2 journée	1 journée	TARIFS	1/2 journée	1 journée	
	GRATUT	GRATUT	GRATUT	40 Euros	60 Euros		75 Euros	100 Euros	2015	

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le maintien ou la réévaluation de ces tarifs au 1er janvier 2018.

Par ailleurs, suite à la demande faite d'occuper la salle de la Maison du Village, située rue du Noir Debout, à raison d'une séance hebdomadaire de deux heures maximum, à date et heure fixe, il convient de fixer un tarif de location correspondant.

Monsieur le Maire propose les tarifs suivants :

Tarif 2h/maximum hebdomadaire	ASSOCIATIONS ALCYAQUOISES		ALCYAQUOIS	UTILISATEURS NON DOMICILIES A AUCHY-LEZ-ORCHIES	
	TARIF MENSUEL	GRATUIT	GRATUIT	X	TARIF MENSUEL
					100 euros

Après délibération, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- que les tarifs de location des salles polyvalentes sont **maintenus** aux montants ci-dessus pour l'année 2018,
- que le tarif mensuel fixé à compter de ce jour et jusqu'au 31 décembre 2018 pour l'occupation de la salle de la Maison du Village, située rue du Noir Debout, à raison d'une séance hebdomadaire de deux heures maximum, à date et heure fixe, est de 100€.

➤ **Tarif location salle des fêtes et produits accessoires**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée les tarifs de location de la salle des fêtes actuellement appliqués - Il lui demande de délibérer sur les tarifs à appliquer pour les locations enregistrées à compter du 1<sup>e</sup> janvier 2018.

LOCATION SALLE DES FETES	ALCYAQUOIS		UTILISATEURS NON DOMICILIES A AUCHY-LEZ-ORCHIES		Année de la dernière révision			
	TARIFS	Vins d'honneur, lunches, réceptions, réunions de famille... (utilisation jusqu'à 18h)	Bals, banquets, soupers, mariages, communions... (toute la journée et au-delà de 18h)	TARIFS		Vins d'honneur, lunches, réceptions, réunions de famille... (utilisation jusqu'à 18h)	Bals, banquets, soupers, mariages, communions... (toute la journée et au-delà de 18h)	
		<b>110 Euros</b>	<b>180 Euros</b>			<b>220 Euros</b>	<b>300 Euros</b>	
<b>ALCYAQUOIS ET UTILISATEURS NON DOMICILIES A AUCHY</b>								
	Utilisation de vaisselle et verrerie (par 50 personnes)					<b>16 euros</b>	<b>2016</b>	
	Supplément verrerie (par 100 verres)					<b>6 euros</b>		
	Utilisation électricité (le K.W.H.)					<b>0.15 euros</b>		
	Forfait de nettoyage de la salle					<b>35 euros</b>		
<b>Tarifs pour les locations en semaine fixés par la délibération n° 05/2014</b>								
	ALCYAQUOIS		UTILISATEURS NON DOMICILIES A AUCHY-LEZ-ORCHIES					
	1 journée (utilisation jusqu'à 18h)	1 journée (utilisation au-delà de 18h)	1 journée (utilisation jusqu'à 18h)	1 journée (utilisation au-delà de 18h)				
	<b>90 Euros</b>	<b>120 Euros</b>	<b>180 Euros</b>	<b>240 Euros</b>				
	<b>VIDEOPROJECTEUR</b>	<b>TARIF LOCATION</b>	<b>50,00 €</b>	<b>CAUTION</b>	<b>250,00 €</b>	<b>2017</b>		
<b>CHEQUE CAUTION</b>	<b>300 €</b>					<b>2015</b>		

Après délibération, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- que les tarifs de location de la salle des fêtes et des produits accessoires sont **maintenus** aux montants ci-dessus pour les locations enregistrées à compter du 1er janvier 2018.

➤ **Désignation des délégués aux élections sénatoriales du 24 septembre 2017**

La circulaire préfectorale prévoyant les conditions d'application du décret no 2017-1091 du 2 juin 2017 ne nous est pas encore parvenue -

La désignation des grands électeurs st reportée au 30 juin

➤ Questions diverses

- 13 et 14 juillet - Présence (permanence pour les festivités)
- Un panneau d'affichage fermé et géré par les services de la mairie pourrait prochainement être mis à disposition de la population pour divers affichages.
- Voiture lotissement - attente retour préfecture (2 mois) - arrêté 16/7/17
- Cyberalcyacquois, un test sur les adresses sera fait demain sur les adresses mail.

La séance est levée à 20h

Le Maire



A handwritten signature in black ink, appearing to be "Guy Schryve".

Guy SCHRYVE